

Genre du véhicule Voiture de tourisme av. entr. ttes roues		Marque de fabrique A U S T I N		Type G i p s y - 4x4 - Diesel		Modèle année 1958/59	Echelle ou-type H° 2'6 2 7										
Caractéristiques vhc. léger tous terrains. - "1/2 K" - préfixe au No. du châssis. -																	
"22/D/D" - oréfixe au No. du moteur. Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4																	
Constructeur du châssis The AUSTIN MOTOR COMPANY Ltd., Birmingham (GB)																	
N° du châssis frappé à droite à l'AV s/partie sup. longeron et s/plaq.constr. à gauche s/auvent																	
N° du moteur frappé à droite, s/blcc-moteur, au-dessus pompe à injection																	
Type du moteur I B D - "Two Litre" - OHV - Diesel																	
Position du mot. à l'avant Frein-moteur -																	
Cylindrée 2'178 cm³		Frein de remorque -		Dimensions ext. en mm													
Temps 4		Transmission mécan. synchr. Treuil/Cabest. s/demande		Longueur 3'530													
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 4x2		Crochet de rem. s/demande *		Largeur 1'700											
Entraînement s/ttes roues		Vitesse en 1 ^{re} 22 km/h		Velo avant 1'390		Hauteur 1'870											
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 90 km/h		Velo arrière 1'320		Empattement 2'290											
Nombre de pneus 4		Eloquage différentiel		Diam. de braq. 13,20/12,20		Porte à faux arr. 700											
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les roues																	
Frein à main mécanique, à expansion interne, à câble, sur les roues arrière																	
Poids		avant		arr.		total		Pneumatiques		avant		arr.		Dimensions int. en mm			
A vide		783		597		1'380		Dimension		6.00-16		6.00-16		6 Ply		Longueur 1'170/1'406	
Charge utile		75		575		650		Charge pneu		605		605		"JEEP"		Largeur 940/1'460	
Total		858		1'172		2'030		-		-		-		-		Hauteur 673	
Garantie de fabr.		-		-		2'032		-		-		-		-		Hauteur fidèles 230/430	
Poids max. garanti p. train routier		-		**)		-		Nombre de portes		2		-		-		Porte à faux arr. 590	
Direction: position		à gauche -(s/dem.: à droite)		-		-		Marque du moteur		B M C		-		-		C. V. frein 60 SAE	
Allègèra		82,55		-		-		Course		101,60		-		-		C. V. Impéts 11,078	
Forme de la carrosserie		commerciale (torpédo avec capote en simili-cuir) +)						-		-		-		-		-	
Nombre de places: total		8 - 9 ++)		(avant 2-3		milieu - arr. 6 ++)		-		-		-		-		Places debout -	
Siège arrière		-		-		-		Siège-car		-		-		-		-	

Phares: marque	2/ LUCAS (NL-Continental)	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av.lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux	AV- à côté feux pos.(or.)- AR-comb.av.feux stop	
Feux de position	2/ séparés à l'AV s/pare-boue	Ecusse-glace	1/ électr. (s/dem.: 2) (rouge)
Phare brouillard	-	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrière	2/ comb.av.feux stop (amp.dble.fil.)	Rétroviseur	2/ à l'ext.s/pare-boue avant
Réfecteurs	2/ comb.av.feux AR et stop	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb.av.feux AR et clignoteurs	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ à gauche sép.pr.plaque haute		
Phare marche arrière	-		
Équipement électrique	12 Volts		
Mesure du bruit	83 dB à 3'500 t/min. §) - Orifice de l'échappement latér. à gauche vers l'AR.		

Observations et exceptions

- *) Rétrocession des droits de douane: équipement selon décision DMF du 10.2.1950.
- **) Poids max. de remorquage: démarrage facile dans côté de 15 % av. remorque de 4'000 kg poids total. Frein à main vhc.tracteur retient train complet dans côté de 15 %. La décélération des freins doit être contrôlée lors immatriculation train routier.
- +) Protection derr. siège conducteur: indispensable lors transport marchandises hautes.
- ++) Places assises à l'arrière: 3 places de chaque côté s/coffres des roues. Lors du transport de personnes une galerie latérale à l'arrière est indispensable.
- §) Bruit de l'échappement et du moteur: le régulateur à dépression à clapet est réglé à 3'500 t/min et plombé par le constructeur.

Cette carte-type remplace celles Nos. 2'627-A et 2'627-B du 23.6.58 (22.8.1958)

Lieu et date de l'expertise-type Thoune, le 12.6.1958 - Berne le 23.6.1958
Zurich, le 8.12.1958

La Commission d'expertise-type